

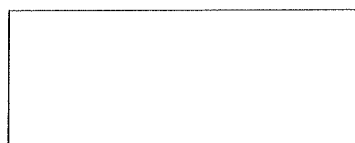
DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 29



N°169

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Dominique HE
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Ling LENZI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/

OBJET : Mise à disposition du Centre Aquatique à Paris 2024

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-1, L.2121-29 et L.2121-22-4 ;

Vu le contrat d'intérêt national ;

Vu le budget communal ;

Considérant que PARIS 2024 est le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP). Il s'agit d'une association déclarée de la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis, 46 rue Proudhon 93210 Saint-Denis.

Considérant qu'afin de permettre aux athlètes de s'entraîner pendant la période de compétition, le COJOP a identifié le centre aquatique situé à Aubervilliers.

Considérant la Convention d'objectifs et son Avenant n°01 conclus, par lesquels le centre aquatique est en construction au 178 avenue Jean Jaurès à Aubervilliers.

Considérant que le COJOP sollicite la Ville d'Aubervilliers pour une mise à la disposition du centre aquatique pendant les Jeux Olympiques de 2024, et qu'à cette fin, une convention de mise à disposition (Venue Use Agreement) doit être signée entre la Ville et Paris 2024.

Considérant que la période d'utilisation se déroule comme suit :

- Une première période d'utilisation dite « non-exclusive du site », située entre la signature du contrat et le 14 juillet 2024 inclus (« Période 1 »).
- Une seconde période dite « exclusive du site » située entre le 15 juillet 2024 inclus et le 14 août 2024 inclus pour les besoins des JOP (« Période 2 »).

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette convention et les modalités de mise à disposition.

Adoption à la majorité par 43 pour , 2 se sont abstenus(Katalyne BELAIR, Yonel COHEN-HADRIA) , 3 ne prennent pas part au vote(Michel HADJI-GAVRIL, Marie-Pascale REMY, José LESERRE)

DELIBERE :

APPROUVE la convention de mise à disposition, et ses annexes, entre PARIS 2024 (COJOP) et la Ville d'Aubervilliers, relative à l'occupation du centre aquatique, en construction au 178 avenue Jean Jaurès à Aubervilliers, pendant les Jeux Olympiques de 2024, ainsi que les modalités d'utilisation et de financement.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce pouvant s'y rapporter.

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20231117-lmc133800A-DE-1-1
Publiée le : 28/11/23
Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,
Karine FRANÇLET

